

Du Conseil Communautaire De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 13 octobre 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR,

Gilbert MATELOT, François HUREL, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

CONVOCATION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Pouvoirs:

CARBONELL.

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Rapport annuel d'activité 2021 du SMIRTOM de la Région de L'Aigle

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22 Publié en ligne le 19/10/22 Certifié exécutoire

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Nathalie RIBAULT

Nadège TROUILLET Hubert GORET

Jacky DE TAEVERNIER

Absents: Serge GODARD

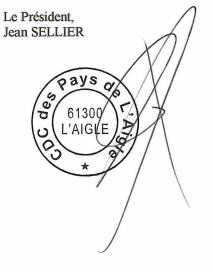
Marie-Odile TAVERNIER

Pascal SUARD

Maïté GRANDCLÈRE Fleur GOSSELIN

Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Fabrice GLORIA



Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20221013-2022-10-13-170-DE Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022

Page 1 sur 2

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'Environnement rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est adhérente au SMIRTOM (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères) et lui a délégué l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il présente le rapport d'Activité 2021 du SMIRTOM adopté par son Comité Syndical en date du 06 juillet 2022.

Les faits marquants :

- ✓ Baisse drastique des coûts de reprise des matières (plastiques, carton, ferraille...) et hausse des prix sur l'incinération et le traitement du bois
- Acquisition d'une remorque porte caisson et d'une benne à ordures ménagères neuves
- Extension des collectes en sacs translucides sur les communes de Chandai, Saint Michel Thubeuf, Crulai, Vitrai sous L'Aigle, Beaulieu, Saint Maurice-les-Charencey, Moussonvilliers, le Ménil Bérard, Fay, Mahéru, Bonsmoulins, une partie de la Ferrière au Doyen et d'Irai. Sur ces secteurs, il est constaté une baisse de 55 % des ordures ménagères résiduelles et une augmentation de la collecte des emballages de près de 200 %
- Le Comité Syndical a décidé la construction d'une recyclerie qui sera exploitée par l'Association Aide Emploi Service basée à L'Aigle.

Les indicateurs techniques :

- Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de 9,32 % (- 452 tonnes)
- La collecte sélective a représenté 2 167,58 tonnes, soit une hausse de 11,20 %

Les indicateurs financiers:

Les dépenses sont en hausse de + 5.4 %. Le nouveau marché de traitement des ordures ménagères a entrainé une hausse des dépenses malgré une baisse des tonnages. Répartition des dépenses selon l'origine des déchets :

- Ordures ménagères résiduelles : 45 %
- Déchèteries: 33 %
- Tri: 22 %

Les recettes autres que la TEOM sont en hausse décomposées comme suit :

- TEOM 72 % (76 % en 2020)
- Autres produits 28 % (24 % en 2020)

Coût net à la tonne

- Ordures ménagères résiduelles : 246.71 € (236.36 € en 2020)
- Tri sélectif: 117.36 € (85.19 € en 2020)
- Déchets des déchèteries : 80.26 € (87.72 € en 2020)
- Coût net à l'habitant : 83.92 € (82.24 € en 2020)
 - Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la présentation du rapport annuel d'Activité pour l'année 2021 du SMIRTOM de la Région de L'Aigle

Le Conseil, après en avoir délibéré:

PREND ACTE de la présentation dudit rapport

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme de réception en préfecture
Pour copie certifiée conforme de réception en préfecture Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022

Page 2 sur 2

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22 Publié en ligne le 19/10/22 Certifié exécutoire



